des Princes &c. Juillet 1704 evez pris la peine de m'écrire; mais en mêmetems ne trouvez pas mauvais, si je vous dis que vous adressez très-mal vos remontrances & vos confeils pour me détacher des intérêts de la Serenissime Maison d'Autriche, que j'ai embrassés avec justice & raison : je sçai que les gens revêtus de quelque caractere, font cenfurés s'ils échoiient dans leurs entreprises, & qu'on les envie s'il y réississent. Il me paroit que tous les bons & veritables Espagnols ne scauroient avoir d'autres sentimens que ceux que j'ai contre le gouvernement François & le peu de droit que la Maison de Bourbon a sur les Couronnes d'Espagne; je suis même surpris qu'un Prelat aussi éclairé que vous l'êtes, Monseigneur, ait pû se laisser tromper sur les vrayes ou fausses raisons que les deux Prétendans à nôtre vaste Monarchie ont alleguées, & je m'assûre que si vous aviez donné quelque attention à la chose, & que vous ne fussiez pas du nombre des prévenus, vous auriez reconnu ('comme moi ) le droit incontestable du Serenissime Archiduc d'Autriche, & les prétentions du Duc d'Anjou chimeriques prop ist nier, nousse

Pour vous en convaincre, Monseigneur; permettez que je vous fasse quatre observations qui suffiront pour établit le droit incotestable de la Maison d'Autriche sur les Couronnes d'Espagne, au préjudice de celle de France; pour nous faire concevoir l'utilité publique en préserant la Domination d'Autriche à celle de Bourbon; la premiere se tire de la renonciarion de Marie Therese Infante d'Espagne & Epouse du Roi Louis XIV. La seconde de l'invalidité du Testament du Feu Roi d'Espagne Charles II. La troissème de la dureté du gouvernement

A 3 despo-